

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du lundi 4 octobre 2021 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Yves Pelletier
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Lucien Pelletier

Absente : Annie Bois

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-10-01

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 septembre 2021
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
5. Débats :
 - 5.1 Rapport de la présidente d'élection
 - 5.2 Modification du calendrier des réunions 2021
 - 5.3 Sécurité incendie
 - 5.4 Carrefour jeunesse emploi – Spectacle de la relève du Sud de L'Islet
 - 5.5 Halloween
 - 5.6 Bois
 - 5.7 Projet aqueduc égouts
 - 5.8 Municipalité amie des aînées (MADA)
 - 5.9 Matières organiques
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

2021-10-02

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la réunion ordinaire du 7 septembre 2021.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 36 563,32 \$ réparties comme suit : taxes municipales 30 255,02 \$; médaille de chien 15,00 \$; permis 75,00 \$; revenus carrière/sablière 900,37 \$; réclamation assurance bris Hydro-Québec 2 449,25 \$; réclamation assurance bris camion 853,68 \$; Frimousses 2 015,00 \$. Le solde à la caisse populaire est de 378 429,77 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 30 septembre 2021

Solde au relevé de compte en date du 30 septembre 2021		361 531,72 \$
Plus dépôt en circulation		315,00 \$
Moins chèques en circulation		13 718,64 \$
Moins Erreur institution financière : taxes Ste-Félicité (Matane)		- 300,00 \$
	Total	347 828,08 \$
Solde au grand-livre avant ajustements		347 895,67 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$	
Frais de banque / frais spc	23,10 \$	
Impact net des ajustements au grand-livre		-67,59 \$
Solde au grand-livre après ajustements		347 828,08 \$

2021-10-03

Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 30 septembre 2021.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 9 451,22 \$
Remise fédérale : 2 865,55 \$

Comptes payés : 4 827,94 \$
Remise provinciale : 7 890,06 \$

2021-10-04

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 4 octobre 2021, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 32 603,25 \$ après ajouts, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

5. DÉBATS

5.1 RAPPORT DE LA PRESIDENTE D'ELECTION

La présidente d'élection fait la lecture d'un rapport inscrit au livre des délibérations de la Municipalité de Ste-Félicité quant aux mises en candidature pour les élections municipales 2021.

5.2 MODIFICATION DU CALENDRIER DES REUNIONS 2021

2021-10-05

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement de modifier le calendrier des réunions 2021 pour le mois de novembre. Que la réunion ordinaire soit fixée au lundi 15 novembre 2021.

5.3 SECURITE INCENDIE

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Sainte-Félicité désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Félicité prévoit la formation de pompiers pour le programme Pompier I et/ou de pompiers pour le programme pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de L'Islet en conformité avec l'article 6 du Programme.

2021-10-06

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de L'Islet.

5.4 CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI – SPECTACLE DE LA RELEVÉ DU SUD DE L'ISLET

2021-10-07

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'autoriser un spectacle de la relève du Sud de L'Islet tenue à Sainte-Félicité, à l'extérieur sur le terrain de la Municipalité, le samedi 30 octobre 2021. Que l'autorisation est conditionnelle à la présence sur place d'une personne responsable de la prise en charge du spectacle et du respect des mesures sanitaires en vigueur à cette date.

5.5 HALLOWEEN

2021-10-08

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'autoriser un montant de 250,00 \$ pour l'achat de friandises pour l'Halloween.

La distribution des friandises sera effectuée, comme l'an passé, par les pompiers le dimanche 31 octobre 2021.

5.6 BOIS

2021-10-09

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement d'autoriser la vente de bois de diverses longueurs (environ 5-6-7 pieds) vendu par portion prédéfinie, provenant du déboisement/défrichage de la forêt de Blanche-Neige.

Que cette vente à la population sera le samedi 16 octobre 2021 à partir de 8h et sera annoncée par le biais d'un feuillet postal.

5.7 PROJET AQUEDUC EGOUS

On mentionne avoir reçu, ce jour, le rapport de l'hydrogéologue M. McCormack concernant les derniers travaux de pompage et d'analyse de recherche en eau. On poursuit les démarches avec Mme Thibault, ingénieure en accompagnement, pour la continuité du projet.

5.8 MUNICIPALITE AMIE DES AINEES (MADA)

On mentionne que quelques personnes sont intéressées à faire partie du comité MADA. La démarche pourrait débuter sous peu.

5.9 MATIERES ORGANIQUES

Une copie du compte rendu de la première rencontre du Comité de travail sur la gestion des matières organiques des municipalités du Sud de L'Islet (G7) est remise à chaque membre du conseil. Une deuxième rencontre du comité de travail devrait avoir lieu sous peu.

6. CORRESPONDANCE

2021-10-10 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 10-2021 en date du 4 octobre 2021.

Club de Motoneige de la Côte du Sud inc. - Autorisation traverse emprise routière

2021-10-11 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'autoriser le Club de Motoneige de la Côte-du-Sud inc. à traverser sur une emprise routière dans la municipalité de Ste-Félicité, soit sur la traverse de la route de l'Église Nord.

Fondation CRDP-CA – Soutien financier

2021-10-12 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser un don au montant de 50,00 \$ à la Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches (CRDP-CA) en soutien financier à la campagne « *Donnez de l'espoir, un engagement collectif pour la réadaptation en déficience physique en Chaudière-Appalaches* ».

7. VARIA

7.1 Carnet de santé de l'église

On mentionne la visite de l'église par la Clinique d'architecture patrimoniale de Chaudière-Appalaches (Capcha) pour le carnet de santé le jeudi 7 octobre prochain.

7.2 Estimé travaux toiture de l'église

On mentionne que des estimés ont été demandé pour les futurs travaux de la toiture de l'église en vue d'une prochaine demande d'aide financière.

7.3 Réunion de travail

On mentionne qu'une rencontre de travail aura lieu en novembre lorsque tous les membres du conseil seront en fonction pour discuter de différents dossiers.

7.4 Travaux municipaux

On souligne le mauvais état de la chaussée de la route des Morneau.

7.5 URLS

La conseillère Guylaine Chouinard informe d'un nouveau soutien disponible pour le loisir culturel. Il est possible de financer des projets en loisir culturel (bibliothèque, troupe de théâtre, chorale, cercle de fermière, cours d'art, conférence historique, etc.) avec l'aide financière de l'URLS de Chaudière-Appalaches. La date limite pour déposer un projet est le 7 novembre pour un montant maximum de 2500 \$.

7.6 Programme PIIRL

Monsieur St-Pierre informe les nouveaux élus que la MRC de L'Islet procède actuellement à la planification du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). Il est convenu que l'un des objectifs principaux de la prochaine planification sera la prise en compte des 14 municipalités de la MRC de L'Islet afin que chacune puisse bénéficier de l'aide financière du MTQ lors d'intervention prévue sur leur territoire.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement que la réunion soit levée à 20h53.

Maire

Secrétaire-trésorière

2021-10-13